

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00189
Numéro SIREN : 840 220 024
Nom ou dénomination : 2AGS

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001113

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001113**
n° de gestion : **2018B00189**
n° SIREN : **840 220 024 RCS Foix**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Foix certifie avoir procédé le 28/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2AGS - Société par actions simplifiée
1 impasse Verdier 09400 Tarascon-sur-ariege -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



158223



158223

Désignation de l'entreprise SASU 2 A G S		1 IMPASSE VERDIER		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		09400 TARASCON SUR ARIEGE			
SIRET		8 4 0 2 2 0 0 2 4 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		19		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le 31122019	
				Exercice N-1 clos le	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres* } 010		012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles* 028	462	030	54	408
	Immobilisations financières* (1) 040		042		
	Total I (5) 044	462	048	54	408
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052		
		060	062		
	Marchandises * 064		066		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3) } 068	2 940	070		2 940
		072	074		
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	27 655	086		27 655
	Charges constatées d'avance * 092		094		
	Total II 096	30 595	098		30 595
Total général (I + II) 110	31 057	112	54	31 003	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120		1 000		
	Ecart de réévaluation 124				
	Réserve légale 126				
	Réserves réglementées* 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131) 132				
	Report à nouveau 134				
	Résultat de l'exercice 136		28 714		
	Provisions réglementées 140				
Total I 142		29 714			
Provisions pour risques et charges Total II 154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166		800		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 172		489		
	Produits constatés d'avance 174				
Total III 176		1 289			
Total général (I + II + III) 180		31 003			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		462
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Centre Cooper

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 2 A GS		Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le	
A - RESULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	{ biens } dont export { services * } intracommunautaires	215		214		
			217		218	30 500	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	30 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 709	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	23	244	23	
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	54	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 786	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	28 714	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	28 714	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	28 714	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers * , dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. octies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Divers * ZFA (44 quater -decies)	345		Investissements outre-mer	344		
			Crédance due au report en arrière du déficit	346			
					655		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1	352		354
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	370		372
				Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2019**


Libellé	Montant
Totalisation	

Certifié conforme


2033B - Divers à déduire au 31/12/2019

Libellé	Montant
ZRR	28 714
Totalisation	28 714

Certifié conforme



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGRIP N° 2033-C2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU 2 A GS** Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Régularisation légale *	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	462 474	476	462	
	Immobilisations financières	480	482	484	486		
TOTAL		490	492	462 494	496	462	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500	502	504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514		516	
	Constructions	520	522	524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544		546	
	Matériel de transport	550	552	554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	54 564		566	54
TOTAL		570	572	54 574		576	54

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)


Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2019

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,50%	long terme 0%
Totalisation								

Certifié conforme


4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU2 A GS

Néant *

Chiffre conforme

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	6 100
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	100
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2019

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Confirmer

RAPPORT DE GESTION **A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 Juillet 2020** **POUR L'EXERCICE du 1^{er} JUIN 2018 au 31 DEC 2019**

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi.

Je vous précise que les comptes de notre société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les méthodes préconisées par le Plan Comptable Général et le Code de Commerce.

1) FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE :

Cet exercice comptable étant le premier, il a une durée de 19 mois : du 1^{er} Juin 2018 au 31 dec 2019.

2) RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE du 1^{er} Juin 2018 au 31 dec 2019

Au cours de cet exercice, notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 30 500 €.

Nos charges d'exploitation se décomposent comme suit :

- Achats de matières premières	0
- Variation de stock	
- Autres charges externes	1709
- Impôts, taxes et versements assimilés	23
- Rémunérations du personnel	0
- Charges sociales	0
- Dotations aux amortissements et provisions	54
- Autres charges	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 786
- Résultat d'exploitation	28 714
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	28 714
- Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE DE L'EXERCICE	28 714

3) EVENEMENTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE DU RAPPORT

Aucun événement particulier n'est survenu entre la date de clôture et la date du rapport.

5) AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice du 1^{er} Juin 2018 au 31 décembre 2019 se solde par un résultat bénéficiaire de **28714,30 €** que je vous propose d'affecter comme suit :

Réserves légales : 100,00 €
Dividendes : 10 000,00 €
Report à nouveau : 18 614,30 €

6) CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

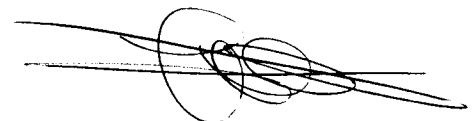
Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles 223-19 et suivants du Code de Commerce relatifs aux conventions dans lesquelles un Président ou un actionnaire de la société est intéressé.

Nous vous signalons qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue durant l'exercice.

Ceci est mon rapport de gestion pour l'exercice du 1^{er} Juin 2018 au 31 décembre 2019 et je vous demande de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion, pour cet exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Présidente

Hélène GUTIERREZ





S.A.S.U. au capital de 1000 €
1 Impasse Verdier
09400 Tarascon sur Ariège
Tel : 06.48.52.14.94
helene.gutierrez@orange.fr

**N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024
RCS FOIX : 840 220 024**

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUILLET 2020

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et s'élevant à 28714,30 € comme suit :

Réserves légales : 100,00 €
Dividendes : 10 000,00 €
Autres réserves : 18 614,30 €

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

GUTIERREZ Hélène

**N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024
RCS FOIX : 840 220 024**

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 24 JUILLET 2020**

L'an deux mille VINGT, le VINGT QUATRE JUILLET à onze heures,

Mme GUTIERREZ Hélène, associée unique et Président de de société 2AGS, société par action simplifiée au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Foix sous le numéro 840 220 024 et dont le siège social est situé 1 Impasse Verdier, 09400 Tarascon sur Ariège,

après avoir exposé qu'il a été établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,

a pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- l'affectation du résultat.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et se soldant par un bénéfice de 28714,30 €.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et s'élevant à 28714,30 € comme suit :

Réserves légales : 100,00 €
Dividendes : 10 000,00 €
Report à nouveau : 18 614,30 €

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

GUTIERREZ Hélène

